

10808/20 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 septembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 septembre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil et règlement d'exécution du Conseil concernant des
mesures restrictives en raison de la situation en Libye

E 15134

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**